

OFFRE DE SERVICE – SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

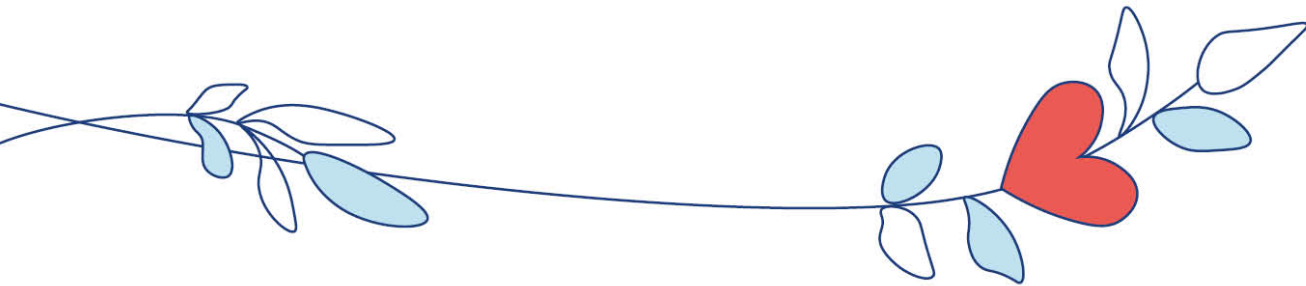
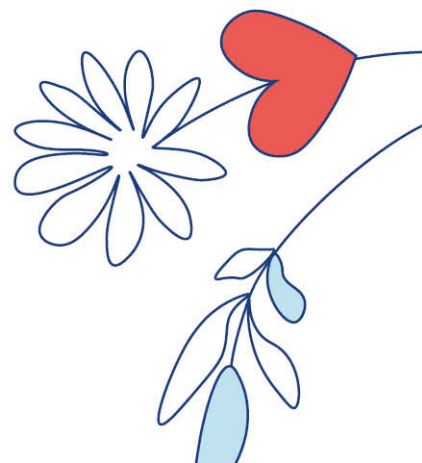


Table des matières

1. GOUVERNANCE DU SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS	3
1.1. Gouvernance.....	3
1.2. Structure du service PCI	3
2. LA MISSION DU SERVICE.....	3
3. LA VISION DU SERVICE.....	4
4. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SERVICE	4
4.1. Surveillance des infections nosocomiales et des processus	4
4.2. Politiques, procédures et mesures de soutien	5
4.3. Éducation et formation	5
4.4. Évaluation du programme et amélioration continue de la qualité	6
4.5. Communication et information – collaboration.....	6
4.6. Gestion des éclosions	6
4.7. Gestion des risques	7
5. COMMUNICATION	7
5.1. Enjeux opérationnels locaux	7
5.2. Enjeux transversaux ou organisationnels	8



1. Gouvernance du service de prévention et contrôle des infections

1.1. Gouvernance

Le service de prévention et contrôle des infections (PCI), qui jouait déjà un rôle de premier plan dans nos installations, a vu son importance décuplée par une crise sanitaire. Afin de refléter cette réalité, depuis septembre 2020, le service de PCI fait officiellement partie intégrante de la direction générale sous la responsabilité de notre directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DGAPGSPA). Ce positionnement dans l'organisation lui assure une situation stratégique lui permettant d'avoir une influence transversale dans les différentes directions tout en étant un partenaire. La gouvernance du service de PCI est assurée par une adjointe au DGAPGSPA (soutien hiérarchique) et ce, en étroite collaboration avec les microbiologistes-infectiologues du CISSS Montérégie-Ouest (CISSMO). L'équipe de gestion du service comprend également deux conseillères cadres ainsi qu'une chef de service.

1.2. Structure du service PCI

Le service de PCI peut s'appuyer sur le dévouement et l'expertise de son personnel par la présence des conseillères en soins infirmiers volet PCI, nos agentes administratives, nos agents de planification, de programmation et de recherche (APPR), nos agents de formation, nos techniciens en prévention, notre éducatrice spécialisée ainsi que notre technicienne en bâtiment. La création de l'équipe œuvrant auprès des milieux de vie et des ressources partenaires de la communauté nous a permis d'élargir nos horizons. Nous tenons également à signifier que le service PCI travaille en étroite collaboration et bénéficie de l'expertise de plusieurs médecins microbiologistes-infectiologues œuvrant au sein du CISSMO.

2. La mission du service

Le service PCI promeut la culture de sécurité en réduisant les risques d'acquisition et de transmission d'infections nosocomiales auprès des travailleurs de la santé, des usagers, des résidents et des visiteurs, et ce, en améliorant les pratiques de PCI lors des trajectoires de soins. L'accomplissement de notre mission repose sur plusieurs méthodes incluant :

- ✓ Surveillance des infections nosocomiales et des processus;
- ✓ Politique, procédure et mesure de prévention et contrôle des infections nosocomiales;
- ✓ Éducation et formation;
- ✓ Évaluation du programme et amélioration continue de la qualité;
- ✓ Communication et information - collaboration;
- ✓ Gestion des éclosions;
- ✓ Gestion des risques.

Plus spécifiquement, la mission du service PCI pour les milieux hors-hospitalier est de supporter les directions telles que la direction des programmes déficiences (DPD), la direction des programmes de santé mentale et dépendance (DPSMD), la direction des services de soutien à domicile et gériatrie (DSSADG) et la direction des services d'hébergement pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie (DSHAPPA) des secteurs privés, dans l'application des mesures et les pratiques exemplaires en PCI et ce, en imprégnant les milieux de cette culture.

La prévention des infections est l'affaire de tous!

3. La vision du service

Le service PCI se veut un service d'expertise clinique – conseil, harmonisé, usant d'influence stratégique et de leadership mobilisateur afin que la considération de la prévention des infections devienne un réflexe chez nos partenaires internes et externes. Notre expertise et notre rigueur dans la démarche scientifique apporte une contribution importante afin d'assurer la sécurité et la qualité des soins prodigués aux usagers.

4. Les principales activités du service

Le document « Cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec (2017) » publié par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) encadre bien l'offre de service des équipes de prévention et contrôle des infections au Québec. Vous trouverez donc un portrait non exhaustif des principales activités de notre service.

4.1. Surveillance des infections nosocomiales et des processus

- ✓ Détecter les infections nosocomiales;
- ✓ Établir les incidences de base et les variations temporelles et géographiques des infections nosocomiales;
- ✓ Détecter et cibler les problèmes et les facteurs qui causent la transmission des infections et intervenir afin de limiter et/ou empêcher la transmission d'infections nosocomiales;
- ✓ Déterminer les interventions afin de réduire l'incidence des infections nosocomiales en informant la communauté interne et les usagers à propos des facteurs de risques, du contexte épidémiologique, des agents pathogènes et de leur profil de résistance;
- ✓ Fournir les données statistiques des différentes infections nosocomiales qui font partie des surveillances obligatoires et locales;
- ✓ Assurer un suivi des recommandations émises concernant les normes de pratiques et les procédures.

Spécifiquement pour les secteurs hors-hospitaliers, la gestion des cas et des contacts ou des éclosions se traduit par :

- ✓ Analyser les situations épidémiologiques qui sont divulguées afin de faire une détection précoce des problèmes de transmission d'infections pour intervenir rapidement et freiner la propagation. Se référer au tableau : [Tableau résumé - offre de service PCI hors hospitaliers](#).
- ✓ Mettre en place des mesures pour contrôler les infections transmissibles telles que la Covid-19, l'Influenza et d'autres virus respiratoires, la gastroentérite d'allure virale, etc;
- ✓ Déclarer, avec les services concernés, les infections nosocomiales qui font l'objet d'une surveillance dans le logiciel provincial ou à la Direction de la santé publique (DSPu); https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/Extranet/DSP/maladies_transmissibles/OSB-PCI-MV-Noso.pdf
- ✓ Organiser un comité d'éclosion, avec la collaboration des services, notamment pour échanger et établir les actions à mettre en place;
- ✓ Assurer une gestion des risques en visant l'application des mesures PCI adaptées selon le type de clientèle et le type de milieu de vie, tout en respectant les lignes directrices en vigueur.

4.2. Politiques, procédures et mesures de soutien

- ✓ Concevoir, évaluer et réviser les politiques, les protocoles et les procédures en prévention et contrôle des infections;
- ✓ Soutenir les différents secteurs dans l'implantation des politiques et des procédures;
- ✓ Veiller à la conformité et soutenir l'application des pratiques et des mesures relativement à l'hygiène des mains, à l'étiquette respiratoire, aux pratiques de bases et aux précautions additionnelles, etc.)
- ✓ Déterminer les risques et les mesures de prévention à appliquer en cas de situations ne faisant pas l'objet de politiques, de protocoles ou de procédures en collaboration avec différents partenaires;
- ✓ Émettre des recommandations et veiller à l'application des mesures de prévention et de protection;
- ✓ Effectuer une visite de tous les milieux avec une clientèle vulnérable pour compléter une collecte de données (pour les milieux hors-hospitaliers). Celle-ci sert à évaluer les pratiques déjà en place et à émettre des recommandations pour appliquer les meilleures pratiques pour prévenir les infections transmissibles. Ceci permettra d'assurer un suivi de cette visite en fonction du besoin contextuel de chacun des milieux. Vous pouvez consulter le tableau résumé de l'offre de service PCI hors hospitaliers : [Offre de service de base - PCI hors hospitalier | Intranet du CISSS de l... \(rtss.qc.ca\)](#)

4.3. Éducation et formation

- ✓ Déterminer, recueillir et analyser les besoins de formation ou d'information auprès des équipes pour les usagers ou le personnel en milieu de soins ;
- ✓ Donner des formations à la communauté interne en matière de prévention et contrôle des infections;
- ✓ Assurer la formation de formateurs et d'autres agents multiplicateurs au sein de l'organisation;
- ✓ Élaborer le programme d'éducation-formation en PCI pour l'ensemble du personnel de l'établissement.

Voici des exemples de formations fournies par le service PCI

- ✓ Champion PCI : S'adresse aux travailleurs de la santé (TdeS) ou aux responsables des milieux qui ont un leadership et un intérêt pour la PCI. Le mandat est de transmettre leurs connaissances aux collègues et influencer positivement l'adhésion aux meilleures pratiques de PCI.
- ✓ Intervenant formateur : S'adresse aux gestionnaires et responsables des milieux qui désirent renforcer leurs connaissances en PCI et assurer l'application des mesures de base en PCI dans leur milieu.
- ✓ Auditeurs HDM : S'adresse aux TdeS qui seront formés pour auditer des moments précis de l'hygiène des mains et du temps de friction afin de donner un portrait ponctuel sur l'adhésion à cette pratique fondamentale de la PCI.

Consultez le tableau des formations offertes en PCI : [Formations offertes en prévention et contrôle des infections \(PCI\)](#)

En terme d'accompagnement (de *coaching*) auprès des équipes [pour les secteurs hors-hospitaliers](#), un intervenant du service PCI peut se déplacer dans un milieu pour :

- ✓ Faire la démonstration des étapes du port et retrait des équipements de protection individuel afin d'entraîner les TdeS ou le responsable du milieu à effectuer cette action de façon sécuritaire.
- ✓ Démontrer les meilleures pratiques en hygiène et salubrité, par l'explication des méthodes de nettoyage et de désinfection en utilisant les produits adéquats.

4.4. Évaluation du programme et amélioration continue de la qualité

Des contrôles de l'application des différentes mesures de PCI (audit) et des campagnes promotionnelles sur les pratiques de base sont effectués régulièrement et les résultats sont diffusés afin de sensibiliser les intervenants aux meilleures pratiques. Pour ce faire, des outils informatiques doivent être disponibles.

Les comités paritaires thématiques (ex. : URDM, hygiène et salubrité, achats, travaux de construction ou de réfection, pharmacovigilance, gestion des risques) sont encouragés dans le cadre de l'évaluation des pratiques à discuter et à formuler des recommandations afin de bonifier le programme.

- ✓ Déterminer les indicateurs de suivi et de performance du programme et du plan action par l'application de l'hygiène des mains (entente de gestion); et par l'application des EPE (entente de gestions);
- ✓ Évaluer le programme PCI au plan transversal en collaboration avec les gestionnaires concernés et effectuer les suivis nécessaires auprès de ces derniers;
- ✓ Participer à différents mandats liés à Agrément Canada (POR, Audits, etc.)

4.5. Communication et information – collaboration

Pour obtenir leur adhésion dans l'application des mesures de PCI, les professionnels de l'établissement et les dirigeants doivent être informés régulièrement concernant les mesures appliquées, les surveillances et leurs résultats. La communication est un élément important puisque l'ensemble des intervenants, gestionnaires, directeurs et membres du Conseil d'administration doivent être informés en matière de PCI.

- ✓ Communiquer les besoins locaux ou transversaux, la gestion des éclosions, les données de surveillances et assurer une collaboration avec les directions, gestionnaires et les équipes à propos de divers enjeux ou actions à entreprendre;
- ✓ Diffuser les mesures PCI à mettre en place, basées sur la littérature scientifique, les données probantes les plus récentes et les directives ministérielles en vigueur
- ✓ Veiller à établir des stratégies de communication avec les services des communications (par exemple le bulletin HDM, diffusion des taux de conformité HDM, diffusion des taux d'infections nosocomiales, capsules d'informations, ainsi de suite);
- ✓ Transmettre les rapports de reddition de comptes auprès du MSSS

4.6. Gestion des éclosions

Les guides ministériels et les procédures du CISSS de la Montérégie-Ouest recommandent aux SPCI une conduite à suivre en cas d'éclosion. La gestion des éclosions vise à repérer tout nouvel agent pathogène en émergence ou dont la situation épidémiologique est inhabituelle, c'est-à-dire toute augmentation significative d'une infection, ainsi que de mettre en place les mesures de contrôle appropriées. Toutefois, une surveillance assidue et une vigie permettent de repérer les problèmes infectieux en émergence et de diminuer l'ampleur de la transmission, dès le début de l'éclosion.

- ✓ Détecter les éclosions et procéder à l'enquête épidémiologique;
- ✓ Assurer la mobilisation et la concertation des différentes parties prenantes et l'animation des comités de gestion des éclosions, notamment en échangeant sur les actions à mettre en place;
- ✓ Coordonner la mise en place des mesures afin de contrôler les éclosions;
- ✓ Assurer la communication des informations pertinentes auprès du personnel, des gestionnaires, des directions et de la population en générale (visiteurs, usagers)

4.7. Gestion des risques

- ✓ Analyser les risques associés à des situations complexes;
- ✓ Contribuer à identifier les situations complexes qui pourraient demander une analyse particulière;
- ✓ Établir les priorités d'action;
- ✓ Recommander les mesures de prévention et de contrôle à appliquer;
- ✓ Assurer une gestion des risques en visant l'application des mesures PCI adaptées selon le type de clientèle et le type de milieu de vie, tout en respectant les lignes directrices en vigueur.

N.B Pour un aperçu rapide de l'offre de service du secteur hors-hospitalier, [Offre de service de base - PCI hors hospitalier | Intranet du CISSS de l... \(rtss.qc.ca\)](#)

5. Communication

5.1. Enjeux opérationnels locaux

Vous pouvez joindre nos conseillères PCI de votre secteur via les numéros suivants :

Secteur Jardins Roussillon : 450-699-2425 poste 4104

- Hôpital Anna-Laberge
- CHSLD Châteauguay
- CHSLD Saint-Rémi
- CHSLD La Prairie
- CLSC Châteauguay
- CLSC Napierville
- CLSC St-Rémi
- CLSC Kateri

Secteur Haut-Saint-Laurent : 450-829-2321 poste 3512

- Hôpital Barrie Memorial
- CHSLD Huntington
- CHSLD Ormstown
- CLSC Saint-Chrysostome
- CLSC Huntingdon

Secteur Suroît : 450-371-9920 poste 2287

- Hôpital du Suroît
- CHSLD Dr Aimé-Leduc
- CHSLD Cécile-Godin
- CLSC Saint-Polycarpe
- CLSC Salaberry-de-Valleyfield
- CLSC Beauharnois

Secteur Vaudreuil-Soulanges : spci.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

- CHSLD Coteau-du-Lac
- CHSLD Laurent-Bergevin
- CHSLD Rigaud

- CHSLD Vaudreuil
- CLSC Coteau-du-Lac
- CLSC Rigaud
- CLSC Vaudreuil-Dorion

Quant aux secteurs hors hospitaliers (incluant tous les secteurs des soins à domicile du territoire), veuillez écrire à l'adresse suivante :

pci.horshospitaliers.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Voici des exemples de sujets opérationnels locaux PCI :

- ✓ Gestion des cas suspects;
- ✓ Suivi des cas et des contacts;
- ✓ Gestion des précautions additionnelles;
- ✓ Éclosion et veille d'éclosion.

Vous pouvez aussi vous référer à notre page intranet : [Prévention et contrôle des infections | Intranet du CISSS de la... \(rtss.qc.ca\)](#)

De plus, des ressources et des outils sont mis à la disposition de la communauté interne via l'extranet. Il est possible de se référer au lien suivant afin d'accéder à la section Prévention et contrôle des infections : www.pcicisssmo.com

Voici des exemples d'informations qui s'y retrouvent:

- ✓ L'hygiène des mains;
- ✓ Les pratiques de base (procédures, affiches);
- ✓ Formations (vidéos);
- ✓ Des documents de référence sur les principaux agents infectieux (outils, affiches);

5.2. Enjeux transversaux ou organisationnels

Vous pouvez rejoindre la ligne Info-PCI au numéro suivant : 450-699-2425 au poste 2839 ou encore via l'adresse courriel générique : spci.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Les retours d'appels se feront en semaine, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

Des questions demeurent? Voici un lien qui se retrouve sur intranet qui pourrait peut-être vous orienter : [J'ai une question, dois-je interpeller le service PCI?](#)

Au plaisir de collaborer avec vous!